

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057943

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 07717

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BELIHI SAADE

167045

Date de naissance : 19 108 1967

Adresse :

Tél. : 06 11 96 70 96

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

ENNOUNA Mohamed  
Ophtalmologiste  
1, Avenue Hassan II - Casablanca  
22 87 96 au 05 22 48 13 58

Date de consultation : 16 JUIN 2023

Nom et prénom du malade : Rue BELIHI SAADE

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab

Le : 16/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL MUPRAS 01 JUIN 2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
16 JUIN	2023	6	3000	D. BENNOUAR Hassan Ophthalmologue 47, Avenue Hassan II Casablanca 522 22 87 96 au 05 22 48 15 88

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>ESPACE VISION</b> Loubna El OTAZZANI Opticienne Centre Commercial Nadia Imm III N° 6 Bd Brahmi, 17000 - Casablanca Tel. 05 22 88 04 77 - IF 42 05440 N° S 22 0547 - ICL 22 732 80 02	24.07.2023	6 000,00

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
ODF PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 G 00000000 00000000 B 35533411 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
D				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris  
Maladies des Yeux  
Chirurgie Oculaire et Orbite-Palpébrale  
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس  
اختصاصي في أمراض العيون  
جراحة العين والجفن  
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 16 juin 2023

Mme BELIHI Saadia

CATIONORM: collyre [Qte : 2]

1 goutte X 4/j ou plus

VISEMED: gel [Qte : 2]

1 goutte x 3/j

Traitements pendant : 3 Mois , dans les deux yeux

Dr. BENNOUNA Mohamed  
Ophtalmologiste  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
1, Av. HASSAN II CASABLANCA  
05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

---

47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء 47  
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com  
TRAM : Station Place M<sup>ed</sup> V طرام : محطة ساحة محمد الخامس

# Espace Vision

Loubna El Ouazzani  
Opticienne Optométriste  
Diplômée de L'IORT

N° 6 Centre commercial Nadia  
Route El Jadida - Casablanca 01  
Tél.: 05 22 99 04 77

R.C.: 253034 - Patente: 34733014 - CNSS: 2582337  
I.F.: 42205890 - I.C.E.: 001769358000028- Inpe: 095001426

Nº 004841

Casablanca, le 04.07.2023  
M. me BELIHI  
SAADIA

Ordonnance de Mr. le Docteur: BENNOUFA

Nos de nomenclature correspondants à la prescription	loin	O. D. = <u>(60 - 2,75) - 0,25</u>
		O. G. = <u>(140 - 2,00) - 0,25</u>
O. D. =		O. D. = <u>+ 2,50</u>
D. F.	<sup>add</sup> prés	
O. G. =		O. G. = <u>+ 2,50</u>

## FOURNITURES:

Montures:	1	1.200,00
Verres:	2 verres progressifs organiques anti-reflets anti-lumière bleu	24.00,00
		24.00,00
	TOTAL	6.000,00

La présente facture arrêtée à la somme DH

Six mille DH

ESPACE VISION  
Loubna El OUAZZANI  
Opticienne Optométriste  
Centre Commercial Nadia Imm. III  
N° 6 Bd Prince Moulay Abdellah - Casablanca  
Tel.: 05 22 99 04 77 - I.F. 42205890  
NSS: 253034 - I.C.E. 001769358000028

*Dr Bennouna Mohamed*

**OPHTALMOLOGISTE**

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris  
Maladies des Yeux  
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale  
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس  
اختصاصي في أمراض العيون  
جراحة العين والجفن  
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 16 juin 2023

**Mme BELIHI Saadia**

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques,  
Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = -0.25 (- 2.75 à 60°)

OG = -0.25 (- 2.00 à 140°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.50

**ESPACE VISION**  
Louhna El OLAZZANI  
Ophtalmologiste névrologue  
Centre Commercial Nadia Imm. III  
Rue 6 Bd Brahim Toudani - Casablanca  
1er étage - 05 22 22 87 96 - 05 22 48 13 58  
CNSS : 05 22 22 87 96 - 05 22 48 13 58

Dr BENNOUNA Mohamed  
Ophtalmologiste  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
1, Av. HASSAN II CASABLANCA  
05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء 47  
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : [bennouna.oph@gmail.com](mailto:bennouna.oph@gmail.com)  
TRAM : Station Place M<sup>ed</sup> V طرام : محطة ساحة محمد الخامس